

Sceau du Royaume-Uni de Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord. Parce que les représentants canadiens signèrent la charte au nom du Canada, en vertu de l'autorité que leur conférait le Roi en sa qualité de Roi du Canada, l'usage du Grand Sceau était la procédure logique dans cette circonstance. L'usage du Sceau de cette manière revêt une importance historique en ce qu'il marque un autre pas dans l'évolution du Canada comme membre autonome du Commonwealth des Nations Britanniques.

L'importance grandissante du Canada au point de vue international se reflète dans l'expansion de sa représentation diplomatique à l'étranger. Après l'élévation au rang d'ambassade des missions aux Etats-Unis, en U.R.R.S., en Chine et au Brésil en novembre 1943, des ambassadeurs ont été aussi nommés en 1944 au Chili, au Mexique et au Pérou. La mission canadienne à Paris a reçu le statut d'ambassade après que le Gouvernement canadien, en même temps que les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis, eut reconnu officiellement le gouvernement du général de Gaulle. Un ambassadeur a de même été nommé en Belgique et le représentant récemment nommé en Grèce occupe le rang personnel d'ambassadeur.

Depuis 1939, le Canada concentre toutes ses énergies en vue de l'objectif à atteindre: la victoire totale. Par ailleurs il ne perd pas de vue la tâche d'orienter sa puissance productive accrue vers le maintien de la production et du travail à un niveau élevé et stable en temps de paix. A peu près toutes les mesures importantes étudiées au cours de la session du Parlement qui s'est terminée le 15 août 1944, visent d'abord à certains aspects de la tâche de combiner la démobilisation des services armés et de l'industrie de guerre avec la réédification d'une économie canadienne plus large et plus stable. Des lois ont été adoptées dont l'objet est de procurer de plus grandes facilités d'emploi au cours de la période d'après-guerre; aider le commerce, l'industrie, la pêche et l'agriculture dans la transition de l'économie de temps de guerre à celle de temps de paix; pourvoir à des mesures additionnelles de bienfaisance sociale et améliorer l'application de celles qui sont déjà en vigueur; étendre le programme de réadaptation et de rétablissement des anciens combattants et, finalement, annoncer l'intention du Canada, en sa qualité de membre des Nations Unies, de prendre certains engagements d'un caractère international.

Le programme canadien de réadaptation des anciens membres des forces armées, jugé l'un des plus avancés et des plus vastes qui aient encore été projetés, est déjà mis en œuvre. Des conseillers du personnel des forces armées donnent des renseignements sur la formation d'après-guerre et sur les emplois accessibles et un vaste projet a été élaboré en vue de l'orientation des personnes démobilisées. Ce programme comporte un régime général et étendu de gratifications pour service de guerre, d'octrois de réadaptation et d'octrois de rétablissement sous forme d'allocations de subsistance pour la période supplémentaire d'études ou de formation quelconques, et de pensions raisonnables pour les anciens combattants invalides et pour les personnes à charge des membres des forces armées qui ont perdu la vie à la guerre.

Pour longtemps encore, il faudra maintenir, à des degrés variables, les nombreux contrôles de temps de guerre; ceux-ci cependant sont abolis au fur et à mesure que le justifient les approvisionnements. Les changements de la demande de guerre ont permis la révision ou l'abolition des restrictions sur certaines machines, certains articles de ménage, métaux et autres articles. Sous les rubriques qui suivent sont données des revues plus détaillées des divers développements qui se sont produits relativement à l'effort national de guerre.